

Le client est libre d'utiliser des points de collecte privés pour la livraison de sa commande sans conséquences si le point de collecte privé appartient à l'un de nos [partenaires](#), y compris, mais sans s'y limiter, UPS. Le changement d'adresse de livraison vers un point de collecte privé n'appartenant pas à nos partenaires, tel que, mais sans s'y limiter, MyPup, est qualifié de tiers désigné par le client-consommateur. Le risque lié au produit est transféré au client-consommateur au moment où le point de collecte privé, tel que défini dans la phrase précédente, a reçu le produit. En outre, si le client-consommateur a opté pour une livraison dans un tel point de collecte privé, il ne pourra invoquer aucune enquête sur la contestation de la livraison et tout dédommagement éventuel y afférent.

Dernière mise à jour : 11-07-2023